



Le berceau du Lac-Saint-Jean

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC
CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

(Article 555 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier par, certifie :

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 552-2022 ayant pour objet l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau pour les secteurs desservis par l'aqueduc municipal, l'emprunt à même les deniers du fonds de roulement et l'imposition d'une taxe spéciale afin de le rembourser sur tous les immeubles identifiés au rôle d'évaluation de la Municipalité comme étant dans une catégorie d'usage commercial, industriel, institutionnel (ICI) en tout ou en partie et desservis par ledit réseau d'aqueduc est de cent-soixante-sept (167).

QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux-cent-dix-huit (218).

QUE le nombre de signatures obtenues est de zéro (0).

Je déclare que le règlement d'emprunt numéro 552-2022 obtient l'approbation par les personnes habiles à voter du secteur privé.

Donné à Hébertville ce 12^{ème} jour du mois d'octobre 2022.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 12^{ème} jour du mois d'octobre 2022.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier